



Coopérons dès l'École

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E.
DE CHARENTE-MARITIME**

Association loi 1901
Siège social : 1 avenue du Maréchal Juin
Allée du Queyras
17000 LA ROCHELLE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE CHARENTE-MARITIME

Association loi 1901
Siège social : 1 avenue du Maréchal Juin
Allée du Queyras
17000 LA ROCHELLE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Charente-Maritime relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes : en l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 7 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE CHARENTE-MARITIME

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	298	282	16	115	Fonds propres	56 697	32 030
Terrains					Report à nouveau	1 665 559	1 642 429
Constructions					Résultat de l'association	138 980	53 824
Installations et matériels d'activités	129	129			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	8 621	8 536	85	614	Total	1 861 236	1 728 283
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	9 048	8 947	101	729	Provisions pour charges		
					Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	532		532	846	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	424		424	2 008	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	230		230		Fournisseurs	4 209	4 168
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 730		2 730	12 915	Dettes fiscales et sociales	923	3 281
Trésorerie	1 862 864		1 862 864	1 726 987	Comptes courants OCCE	514	1 746
Charges constatées d'avance				1 159	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		7 166
Total	1 866 780		1 866 780	1 743 915	Produits constatés d'avance		
					Total	5 646	16 361
TOTAL	1 875 828	8 947	1 866 881	1 744 644	TOTAL	1 866 881	1 744 644



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

OCCE CHARENTE-MARITIME

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	768 246	687 471
Ventes de produits	1 037 731	1 001 003
Prestations de service et animations	319 420	409 886
Subventions d'exploitation	1 053 861	1 080 884
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 145	2 573
Autres produits divers de gestion courante	309 697	302 892
Reprises sur dépréciations et provisions		17 674
Utilisations des fonds dédiés		
Total	3 491 100	3 502 382
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	644 235	601 367
Variation des stocks de fournitures à céder	313	118
Achats de fournitures administratives	1 664	1 261
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	2 452 109	2 594 073
Aides financières	9 670	34 203
Impôts et taxes	353	3 575
Salaires	15 740	24 673
Charges sociales	1 671	7 937
Autres charges	195 879	179 508
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	74 317	76 300
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	3 395 953	3 523 016
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	95 147	-20 633
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	10 241	21 451
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	10 241	21 451
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	10 241	21 451
RESULTAT COURANT (I + II)	105 388	817
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	119 741	124 928
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	119 741	124 928
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	86 150	71 921
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	86 150	71 921
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	33 591	53 007
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	138 980	53 824
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	151 690	180 758
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	151 690	180 758

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 40 331.19 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. **Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.** Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	298,00			298,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	129,00			129,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 051,37			6 051,37
Mobilier de bureau	2 569,39			2 569,39
Immobilisations en cours				
Total	9 047,76			9 047,76

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	182,66	99,34		282,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	129,00			129,00
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	5 437,83	528,41		5 966,24
Mobilier de bureau	20%	2 569,39			2 569,39
Total		8 318,88	627,75		8 946,63

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Marchandises

532,40

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE CHARENTE-MARITIME

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 866 881,36 €	1 744 644,04 €
Résultat de l'exercice :	138 979,61 €	53 824,27 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	450	454
dont coopératives et foyers agrégés :	450	454
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	44 482	44 511
Heures de bénévolat du siège départemental	350	350
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	5 166	6 223
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	4 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	151 690 €	180 758 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 116 437 € soit environ 3,46% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 40 331.19 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. **Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.** Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	298,00			298,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	129,00			129,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 051,37			6 051,37
Mobilier de bureau	2 569,39			2 569,39
Immobilisations en cours				
Total	9 047,76			9 047,76

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	182,66	99,34		282,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	129,00			129,00
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	5 437,83	528,41		5 966,24
Mobilier de bureau	20%	2 569,39			2 569,39
Total		8 318,88	627,75		8 946,63

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Marchandises

532,40

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	138 979,61	dont dont	40 331,19 pour le siège départemental 98 648,42 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 730,00	dont dont	2 730,00 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	dont dont	0,00 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 862 863,83	dont dont	98 656,50 pour le siège départemental 1 764 207,33 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		3 920,46	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	74 316,54	dont dont	627,75 pour le siège correspondant aux amortissements 73 688,79 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ		163,75	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	3 621 081,82	dont dont	155 336,81 pour le siège départemental 3 465 745,01 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		7 701,66	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	3 482 102,21	dont dont	115 005,62 pour le siège départemental 3 367 096,59 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		7 482,44	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		219,22	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,7	0,5
Total	1,7	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	414	397
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	92%	87%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	446	451
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	3	3
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	450	453
Part en % de la mutualisation conservée par le siège		100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	7	7
Participants aux séances de formation (estimation)	76	119

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 40 331.19 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. **Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.** Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	298,00			298,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	129,00			129,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 051,37			6 051,37
Mobilier de bureau	2 569,39			2 569,39
Immobilisations en cours				
Total	9 047,76			9 047,76

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	182,66	99,34		282,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	129,00			129,00
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	5 437,83	528,41		5 966,24
Mobilier de bureau	20%	2 569,39			2 569,39
Total		8 318,88	627,75		8 946,63

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Marchandises

532,40


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

pédagogie coopérative

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE CHARENTE-MARITIME

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	298	282	16	115	Fonds propres	56 697	32 030
Terrains					Résultat du siege de l'association	40 331	24 667
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	129	129			Total	97 028	56 697
Autres immobilisations corporelles	8 621	8 536	85	614	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
Total	9 048	8 947	101	729	Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	532		532	846	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	424		424	2 008	Fournisseurs	4 209	4 168
Comptes courants OCCE	230		230		Dettes fiscales et sociales	923	3 281
Autres créances	2 730		2 730	12 915	Comptes courants OCCE	514	1 746
Trésorerie	98 657		98 657	55 401	Autres dettes		7 166
Charges constatées d'avance				1 159	Produits constatés d'avance		
Total	102 573		102 573	72 329	Total	5 646	16 361
TOTAL	111 621	8 947	102 674	73 058	TOTAL	102 674	73 058



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE CHARENTE-MARITIME

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	113 471	77 912
Ventes de produits	9 593	8 566
Prestations de service et animations	18 652	19 200
Subventions d'exploitation	9 670	39 592
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 145	2 573
Autres produits divers de gestion courante	18	1 744
Reprises sur dépréciations et provisions		17 674
Utilisations des fonds dédiés		
Total	153 548	167 260
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	7 082	6 877
Variation des stocks de fournitures à céder	313	118
Achats de fournitures administratives	1 664	1 261
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	77 669	77 857
Aides financières	9 670	34 203
Impôts et taxes	353	3 575
Salaires	15 740	24 673
Charges sociales	1 671	7 937
Autres charges	98	286
Dotations aux amortissements et dépréciations	628	639
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	114 889	157 427
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	38 659	9 833
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	512	13 671
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	512	13 671
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	512	13 671
RESULTAT COURANT (I + II)	39 171	23 504
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 277	1 163
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 277	1 163
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	116	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	116	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 160	1 163
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	40 331	24 667
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	9 625	9 625
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	9 625	9 625

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	423,62		423,62
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	423,62		423,62

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

OCCE 32 GERS	78.30
OCCE 86 VIENNE	<u>152.08</u>
	230.38

6. Autres créances

Fournisseurs débiteurs	600.00
Produits à recevoir	<u>2130.00</u>
	2730.00

7. Trésorerie

Crédit Coopératif	11.24
Crédit Agricole	22651.84
Livret A CA	75585.48
Intérêts à recevoir	381.08
Caisse	<u>26.86</u>
	98656.50

10. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le compte « fonds propres » est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

Néant

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	248,53
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3960.00</u>
	4208,53

6. Dettes fiscales et sociales

Congés Payés	28,65
Urssaf	471,55
Caisse de retraite	220,12
Prévoyance	23,74
Charges sur congés payés	5,18
Uniformalion	<u>173,99</u>
	923,23

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	513,82
----------------------	--------

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	44 482	44 511
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,44 €	0,66 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	113 429,10	77 894,25
Cotisations versées à la Fédération	49 375,02	48 516,99
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	49 375,02	48 516,99

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		32 650,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		3 430,00
Autres subventions	9 670,00	3 512,00
Total	9 670,00	39 592,00
Dont versées aux coopératives	9 670,00	34 203,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- CAC	2130,00
- EBP	<u>0,00</u>
	2130,00

4. Produits exceptionnels

Dons	1080,00
Sur fermetures de coops	<u>196,68</u>
	1276,68

5. Charges exceptionnelles

Sur exercices antérieurs	116,30
--------------------------	---------------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Photocopieur Kyorena (18 trimestres x 284.72€)	5124.96
--	----------------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de La Rochelle, de locaux dépendant du groupe scolaire Descartes (environ 85 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 350 heures de travail valorisées à 9625 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Agricole (convention du 05/03/2009). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés		453
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)		13 330,14
Montant des impôts dus par l'AD		3 199,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts		10 131,14
Pourcentage perçu par le siège		100%

La mutualisation au Crédit Agricole s'est arrêtée en juillet 2018.